

affirmer et amplifier l'action des bibliothèques départementales

Mots clés : bibliothèque départementale, schéma départemental de lecture publique, attractivité culturelle, aménagement du territoire, coordination d'un réseau, ingénierie, formation, numérique



Archives et bibliothèque départementales des Bouches-du-Rhône

© DR

Dispositif

Contrats départementaux lecture (CDL)

Fonctionnement

Les **bibliothèques départementales** sont des acteurs essentiels du développement de la lecture, dont l'existence et les missions sont garanties par la **loi du 21 décembre 2021** relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Elles soutiennent les bibliothèques de leur réseau par des actions de formation (cf. fiche 11), d'ingénierie, de développement des actions culturelles, de mise à disposition de ressources et de services numériques.

Le soutien aux bibliothèques départementales est au cœur des contrats départementaux lecture, **traduisant l'engagement conjoint du département et de l'Etat.**

Le contrat départemental peut constituer un outil de mise en œuvre du **schéma départemental de lecture publique**. Le recrutement d'un personnel en charge du suivi du contrat peut être cofinancé dans ce cadre.

Par sa **souplesse**, le contrat départemental lecture permet de financer les projets variés des départements : il peut notamment accompagner le développement de l'offre de collections, des services physiques et numériques des bibliothèques, ou encore la mise en œuvre de plans de formation.



© DR

Repères

- La gestion du projet est assurée par la **bibliothèque départementale**.
- Le **conseiller livre et lecture de la DRAC** accompagne les élus et les professionnels de la bibliothèque départementale dans l'élaboration du contrat.
- Le contrat formalisant les engagements des cofinanceurs est signé pour **trois ans, renouvelable une fois**.
- La subvention de l'Etat ne peut excéder 50% du coût du projet. Les **crédits sont versés annuellement** par la DRAC, en lien avec le bilan annuel des actions.

Contact

Pour tout projet, contactez le conseiller livre et lecture de la DRAC.



Nicole Joulia,
vice-présidente
déléguée à la culture du
conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

La loi bibliothèques a sanctuarisé le rôle des bibliothèques départementales en 2021. Dans les Bouches-du-Rhône, la priorité donnée à la lecture publique relève d'un héritage remontant au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Fondée en 1945, la BD est plus qu'une structure d'accompagnement des bibliothèques du territoire : un lieu prestigieux, opérateur d'une politique ambitieuse qui se traduit notamment par la décision de signer avec la DRAC un contrat départemental lecture.

LA BD DES BOUCHES-DU-RHÔNE EST ANCIENNE... QUEL EST SON RÔLE ?

En effet notre bibliothèque départementale est vraiment une « vieille dame ». La bibliothèque centrale de prêt, comme on appelait avant les BD, existe depuis 1945. Son rôle a ensuite été conforté en 1986 par les premières lois de décentralisation. C'est donc une aventure ancienne, avec une très forte implanta-

tion sur le Département.

Depuis 2006, la BD a investi un nouveau site, de 4 000m² distribués sur quatre niveaux avec 14km de rayonnage pour 390 000 documents, qu'elle partage avec les Archives départementales – l'un des plus anciens centres d'archives de France – au cœur d'un quartier de Marseille en plein développement, le quartier d'Euroméditerranée, aux côtés du Mucem et du quartier d'affaires de la Joliette. Construite par l'architecte Corinne Vezzoni, son architecture est de toute beauté, avec un auditorium de 250 places, un lieu d'exposition, une salle de 350m² qu'on appelle la "salle d'actualités" ainsi qu'un jardin de lecture. C'est un très bel outil qui bénéficie aussi d'un bibliobus pour diffu-

ser les collections auprès du réseau des bibliothèques du Département.

Mais le rôle de la BD dépasse celui de la seule circulation des documents, pour accompagner les projets de construction, de réaménagement, d'extension ou encore d'informatisation – des projets que le Département soutient aussi financièrement dans le cadre de ses aides aux communes car, pour la plupart, elles ne sont pas en mesure d'assumer seules le coût de tels investissements. Enfin, au quotidien, ses plus de soixante agents dispensent aide, conseils et formation parfois même auprès des maires qui ont envie de développer leur politique de lecture publique. Des professionnels très appréciés par les élus des villages.

DÉVELOPPEZ-VOUS DES LIENS PARTICULIERS AVEC LA MÉTROPOLÉ ? PLUS LARGEMENT, L'ACTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE S'INSCRIT-ELLE DANS UN PARTENARIAT AVEC LA DRAC ?

La présidente du Département est aussi celle de la Métropole Aix Marseille Provence, ce qui facilite les échanges entre les deux collectivités. La Métropole porte une opération concernant les bibliothèques volontaires de la Métropole (une soixantaine) intitulée "Lecture par nature". Nous avons été sollicités pour un partenariat sur ce dispositif afin de l'étendre dans le temps avec l'appui de nos équipes, en particulier dans le domaine de la médiation. Nous avons

aussi prévu dès septembre 2022 d'adhérer par avenant au contrat territoire lecture métropolitain, car nous avons besoin les uns des autres pour une plus grande expertise culturelle au service des communes.

En outre j'ai proposé en tant que nouvelle déléguée à la culture que nous mettions en œuvre notre propre contrat départemental lecture autour d'éléments qui reflètent les savoir-faire et les domaines d'excellence dans lesquels la BD s'est distinguée ces quinze dernières années : la mise en réseau (sur les 119 communes des Bouches-du-Rhône, 100 sont adhérentes à notre réseau de bibliothèques), les projets d'action culturelle de qualité ainsi que tout ce qui a trait au numérique. La signature avec l'Etat, d'une part aux côtés de la Métropole et de l'autre au titre propre du Département permettra un bon maillage du territoire au service de l'ensemble des communes.

POURQUOI UN CONTRAT DÉPARTEMENTAL LECTURE ? POUR METTRE EN VALEUR LE RÉSEAU DES PETITES COMMUNES ?

Oui, car la BD est en réseau permanent avec toutes les bibliothèques du Département. Mais, plus précisément, l'orientation qui a été choisie avec la DRAC est celle du numérique et de l'action culturelle de territoire, soit tout ce qui peut faire vivre des collaborations entre les bibliothèques et d'autres acteurs cultu-

rels : les compagnies et lieux de spectacle vivant, les archives, les festivals...

COMMENT FAVORISER CES DOUBLES RÉSIDENCES D'ARTISTES ET DE MÉDIATEURS ?

Il est d'abord important de faire comprendre, de faire aimer par les petites communes le fait même qu'un artiste, quel qu'il soit, puisse venir dans leur bibliothèque. Ce qui commence à être le cas : on constate par exemple de plus en plus l'organisation d'expositions dans des petits villages. Dans un premier temps, accueillir un artiste apparaît un événement ponctuel exceptionnel. Mais ensuite ces temps deviennent un apport plus essentiel, qui change profondément le regard des gens sur leur territoire.

IL EST VRAI QU'EN TERRITOIRE RURAL, LES BIBLIOTHÈQUES JOUENT SOUVENT UN RÔLE PLUS GLOBAL DE CENTRE CULTUREL...

Bien sûr. Bien souvent il s'agit même du seul équipement culturel, d'où l'accueil d'expositions, de petites formes de spectacle, de concerts, de séances de conte, etc. Donc avant ou après ces animations, souvent en lien avec les établissements scolaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC), on incite à des ateliers de médiation pour préparer et accompagner les publics.

Les modalités précises de mise en œuvre du projet ne sont pas encore

déterminées, mais il se traduira par des aides directes par nos équipes, notamment pour organiser des résidences d'auteurs. Dans ce domaine, c'est toujours intéressant de bénéficier de leur présence pour proposer des ateliers dont, après, les médiateurs prennent le relai. A mon sens, les deux sont indispensables ; ils n'agissent pas de la même manière. L'artiste parle de l'œuvre alors que le médiateur travaille à la relation avec les différents publics, notamment avec les publics scolaires car l'EAC est au centre de l'ensemble de nos projets, bien au-delà de la seule compétence de gestion des collèges propre aux départements.

QUELLE PLACE TIENT LA LECTURE PUBLIQUE DANS LA POLITIQUE CULTURELLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE ?

Un rôle majeur. Cela fait un an que j'exerce la responsabilité de la culture au conseil départemental et je mesure déjà à quel point le département est la collectivité privilégiée des communes, et notamment des plus petites d'entre elles, dans le domaine de la lecture publique, et au-delà.

parole d'élue



Véronique Veau,
vice-présidente en
charge de la culture
et du patrimoine
au conseil
départemental de
Seine-et-Marne

QUELLE PLACE TIENT LA LECTURE PUBLIQUE DANS VOTRE POLITIQUE CULTURELLE ?

La lecture publique tient une place particulière au sein de la politique culturelle du Département. Celui-ci accompagne au total plus de 210 lieux de lecture et veille à la présence d'équipements sur l'ensemble du territoire. Conscient d'un déséquilibre entre le nord et l'ouest urbanisés et l'est et le sud davantage ruraux, le Département a entrepris un diagnostic qui a mis en exergue des "zones blanches", territoires ne proposant pas de bibliothèque répondant aux besoins. Il s'est alors donné comme principe de poursuivre sa mission d'aménagement culturel en favorisant la création de bibliothèques là où celles-ci manquaient et a formalisé sa politique en adoptant le Schéma départemental de développement de la lecture publique en juin 2020.

Depuis lors, plusieurs intercommunalités ont avancé sur ce dossier et ont acté la création de médiathèques intercommunales. Nous suivons ces projets de près, en lien avec la Direction régionale des affaires culturelles. Le Département a revu sa politique contractuelle afin d'aider au mieux les collectivités dans leur effort de construction et d'aménagement, en créant par ailleurs un bonus spécifique pour ces "zones blanches". Il accompagne également les EPCI souhaitant tendre vers une mise en réseau de leurs équipements de lecture publique par une aide à l'emploi, afin de pouvoir recruter des professionnels qualifiés pour porter ce type de projet.

Au-delà des aides financières directes, d'autres orientations fortes ont été prises dans le cadre du schéma et, en premier lieu, celle de rendre les médiathèques

davantage inclusives envers tous les publics. Pour ce faire, la Médiathèque départementale renforce son accompagnement auprès des bibliothèques territoriales. Elle les aide à rédiger leur Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES), les épaulé dans le montage et le financement de projets en lien avec les acteurs locaux, initie un travail avec les services sociaux du Département, renforce son action auprès du public de la petite enfance, mène des actions d'éducation artistique et culturelle et d'éducation aux médias auprès des collégiens, impulse une réflexion sur la participation, le développement durable et l'égalité femmes-hommes en bibliothèque. Enfin, le service de lecture publique du Département propose une offre de formation initiale et continue conséquente aux bibliothécaires salariés et bénévoles, ainsi qu'aux acteurs du champ social et du champ éducatif.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR VOTRE DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL LECTURE ?

En dépit de la situation sanitaire peu aidante, nous avons entamé la mise en œuvre des orientations du contrat signé avec l'État. Nous avons entrepris la création d'un fonds de documents "Lire Autrement", comprenant des documents adaptés aux troubles DYS, plutôt orientés vers les enfants qui souffrent de troubles de l'apprentissage, ainsi qu'une collection "Facile à Lire" tour-

née vers les adultes en situation d'illettrisme. Ce fonds a été complété par la mise à disposition d'outils de médiation : un module "Facile à Lire", mobilier de mise en valeur empruntable par les bibliothèques, et des malles de médiation. Cette collection continue d'être développée et valorisée. Des formations sont en cours de programmation sur ces sujets.

Nous construisons également une offre pour le public allophone. Pour l'étude et la pratique des langues, des méthodes de langues et de Français langue étrangère (FLE), des dictionnaires, des grammaires, des manuels de préparation aux concours et examens, des jeux éducatifs et d'apprentissage des langues. Pour la lecture en langues du monde, plus de 4 500 documents dans 40 langues, de la littérature en version originale et un nouveau fonds bilingue. Une formation FLE est en réflexion.

Nous travaillons sur la question de l'Éducation aux médias et à l'information, à travers des résidences de journalistes en partenariat avec des collèges et des bibliothèques municipales. L'équipe de la Médiathèque départementale a été formée à cette question, qui est au cœur des missions des bibliothèques aujourd'hui.

Le Département s'intéresse à la médiation scientifique, parfois un peu délaissée dans les équipements de lecture publique, en impulsant des cycles

sciences dans les collèges en partenariat avec les bibliothèques locales, qui accueillent de leur côté des Cafés des sciences et des résidences fablab que nous accompagnons. L'organisation de ces activités, comme la réalisation d'ateliers scientifiques ou la manipulation du numérique innovant, nécessite des compétences que nous apportons en formant les bibliothécaires à réaliser ce type de manifestations.

Enfin, la Médiathèque départementale intervient dans les établissements pénitentiaires. Cela se traduit par des prêts documentaires et une collaboration avec les bibliothécaires-détenus au centre de détention de Melun, au centre pénitentiaire du Sud Francilien à Réau et au centre de Meaux-Chauconin-Neuf-Montiers, mais aussi par le développement d'actions culturelles. A Réau, le Département s'investit dans le Prix "Esprits Libres" aux côtés de la Fondation Université Paris Cité. A Melun ont par exemple été organisés des ateliers d'impressions sonores et une rencontre avec Le Marché de la Poésie.

COMMENT CELLES-CI S'ARTICULENT-ELLES AVEC VOTRE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE ?

Ces orientations figurent dans le contrat départemental mais ont également été inscrites dans l'axe 2 du schéma, qui s'intitule "Pour des médiathèques inclusives". Le Département souhaite en

effet accompagner les bibliothèques territoriales afin de leur permettre de mieux toucher les publics les plus éloignés de la culture. Outre les actions déjà citées, la question du handicap est particulièrement au centre des préoccupations de la majorité départementale. Un travail spécifique va être engagé en ce sens par la Médiathèque départementale afin de permettre aux équipements de lecture publique de s'adresser aux personnes concernées avec une offre adaptée, tant du point de vue du matériel que des collections documentaires. Le partenariat va également s'amplifier avec les structures sociales gérées par le Département, afin de mieux identifier les besoins et les réponses à y apporter.

L'inclusion des publics passe aussi par le numérique, qui est un enjeu important pour les bibliothèques. Le Département va renforcer son action pour contribuer à ce que les équipements de lecture publique possèdent les outils et les compétences pour proposer une offre de qualité, la bibliothèque étant parfois le seul point d'accès numérique dans les communes les plus petites. Pour mener à bien ces projets, un effort de formation devra être effectué envers les bibliothèques du réseau départemental.

Cyrille Clavel,
sous-directeur
de la lecture
publique,
Direction des
affaires culturelles
du CD77

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE. La Médiathèque départementale intervient dans les Quartiers prioritaires de la Ville selon plusieurs modalités. En premier lieu, à travers des résidences qui s'inscrivent soit dans le programme régional de résidences d'écrivains, soit dans un dispositif propre au Département. Ces actions, qui permettent aux publics de rencontrer des créateurs et de mener sur plusieurs mois un travail artistique avec eux, sont toujours fructueuses, tant pour l'intervenant que pour celles et ceux à qui elles s'adressent. Ainsi, en 2021, la médiathèque Albert-Schweitzer de Dammarie-les-Lys a accueilli l'auteur et illustrateur de bandes dessinées Adrien Thiot-Rader, avec pour objectif de repenser la signalétique des lieux et de proposer aux jeunes et moins jeunes, ainsi qu'au personnel, de s'investir dans cette cartographie collective. Dans le collège voisin, c'est le réalisateur Renaud Cohen qui achève le montage de son film, co-construit avec les élèves. Au centre social La Boussole, dans le quartier de l'Almont à Melun, l'écrivain Xavier Courteix travaille de son côté sur un roman photo.

Parallèlement, des actions d'éducation artistique et culturelle sont proposées à des établissements comme le collège Jules Verne à Provins, dans le quartier Champbenoist. Il s'agit ici du dispositif "Écoutes actives", qui propose à deux classes une approche de la création musicale, en apprenant à dépasser les a priori d'écoute par la fréquentation des compositeurs et musiciens d'aujourd'hui. C'est aussi le cas dans les médiathèques de l'Arche Guédon à Torcy et de Moissy-Cramayel où des projections de films documentaires, suivies d'un débat avec un membre de l'équipe du film, sont réalisées dans le cadre du Mois du Doc.

Tout en s'investissant en milieu urbain, la Direction des affaires culturelles du département de Seine-et-Marne diffuse son action dans les secteurs ruraux. Un Parcours d'Éducation artistique et culturelle est, par exemple, implanté depuis plusieurs années au sein du collège Les Tournelles à Villiers-Saint-Georges dans l'est du territoire.



Fablab de Monterault-Fault-Yonne

© Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

Celui-ci a conduit à envisager d'étendre le Centre de documentation et d'information de l'établissement pour le transformer en bibliothèque de lecture publique sur le temps non scolaire, en collaboration avec la communauté de communes. Ce projet est une réponse

à la difficulté de créer des équipements en secteur rural et va être reproduit sur un autre collège du territoire en construction à Jouy-le-Châtel.